

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2024

Référence
2024_16

Objet de la délibération
ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE 18)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Date de la convocation
27/03/2024

Date d'affichage
27/03/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 10 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE

Présents : M. SOUCHET David, MAIRE, Mmes : CHARRUE Bernadette, JARRET Jeanine, MICHAUD Jacqueline, MM : CHENU Jean-Yves, COPIN François, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard

Absent(s) ayant donné procuration : M. DEVOUCOUX Paul-Edouard à M. SOUCHET David

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline

Objet de la délibération : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE 18)

M. Le Maire présente l'appel à adhésion 2024 du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher (CAUE 18) et présente les missions du **CAUE 18** :

- **CONSEIL AUX PARTICULIERS**

Le conseil architectural gratuit est une des missions essentielles de service au public inscrit dans la loi sur l'architecture de 1977.

- **CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS**

Le CAUE est à la disposition des collectivités locales qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture.

- **INFORMER SENSIBILISER FORMER**

Le CAUE propose des actions pédagogiques de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage destinées à un large public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner un accord pour l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher (CAUE 18) pour la somme de 50€,
- De mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jacqueline MICHAUD.



Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
David SOUCHET.

